



## LA CRISE DE LA QUARANTAINE ?

Souvent décrite comme très jeune, la profession de psychologue fêtera en juillet prochain ses quarante printemps. 40 ans, ce n'est pas rien ! Cet anniversaire, hautement symbolique au regard des nombreuses attaques du gouvernement, doit être tout à la fois un temps de prise de recul, d'évaluation du chemin parcouru et de perspectives pour l'avenir.

Il y a 40 ans donc, plusieurs organisations de psychologues, dont le SNP, parvenaient après un important travail collectif, à créer le titre de psychologue et à le rattacher non pas à une loi dans le domaine de la santé mais à une loi portant « diverses dispositions d'ordre social ». Cet ancrage dans les sciences humaines, et non dans les sciences de la santé, est justement ce qui fait la particularité de la profession de psychologue et ce qui nous a jusqu'ici protégé de la paramédicalisation et de la soumission au pouvoir médical.

Avec le recul, que de chemin parcouru depuis la création du titre le 21 juillet 1985 ! En 1991, ce sont les décrets concernant les psychologues en FPH qui paraissent ; puis en 1992 ceux des psychologues territoriaux, puis en 1996 ceux des psychologues à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cette structuration de la profession continue pour l'Education Nationale en 2017 et pour l'ensemble des psychologues du ministère de la justice en 2021. Nous le voyons, la profession reste en mouvement et se structure progressivement dans les nombreux champs d'exercice qui existent et rendent compte de la diversité de l'exercice de la psychologie. Le code de déontologie, régulièrement actualisé, reste un élément essentiel et rend compte de la capacité de très nombreuses organisations de la profession à construire ensemble un texte qui parle et encadre la déontologie des psychologues.

40 ans, c'est aussi le moment où l'on s'interroge sur ce que l'on veut pour l'avenir. S'agit-il d'une crise de la quarantaine, aussi pour la profession ? Que voulons-nous ? Souhaitons-nous maintenir les acquis précieux obtenus de haute lutte tels que l'autonomie de la profession, son indépendance en terme de choix d'outils et de méthodes et son ancrage dans les sciences humaines ? Ou au contraire souhaite-on rejoindre un dispositif de remboursement qui précarise la profession, remet en cause tous ses acquis et transforme la profession ? Car oui, il s'agit bien d'une transformation de la profession en psychologue de la santé, dénomination rêvée et voulue par le ministère de la Santé pour enfin réussir à contrôler les psychologues.

Le plan funeste du gouvernement est limpide : le remplacement des psychologues par des psychologues de santé. La stratégie est très claire également : un mélange de soft power et de servitude volontaire qui permet, sans violence et sous l'apparence d'une évolution majeure (la soit disant reconnaissance du travail des psychologues), cette transformation via le dispositif Mon soutien psy.

Face aux nombreuses transformations de la société, face aux demandes croissantes de thérapies médicamenteuses, face à la dégradation de l'état psychique de l'ensemble de la population, la question de la place du psychologue dans la cité se pose avec insistance. Quelle est la place du psychologue ? Quelle place souhaite-t-on avoir dans les années qui viennent ?

Ces questions sont cruciales pour l'avenir des psychologues. Comme toujours, il s'agit pour la profession de se rassembler pour pouvoir affirmer et réaffirmer sa place. Il s'agit surtout de la prendre avant qu'elle nous soit imposée. A nous donc, tous ensemble, de prendre position collectivement pour défendre la psychologie et les psychologues !

FLORENT SIMON,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYNDICAL NATIONAL DES PSYCHOLOGUES